## ALPES-MARITIMES

## EXTRAIT

ARRONDISSEMENT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration

du Syndicat d'MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du

24 Avril 1990

....19

Objet:

Délégation de Signature cent quatre vingt dix

L'an mil neuf centatre Avril

et le seize

heures trente

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL.

9004/02

ASTIER, AUGIER, BALARELLO, BALDINI, BARBIER, ou BOUIGES, CAPPONI, DE FONTMICHEL, DELORENZO, THAON, Représentés DUHALDE, FRANCO, GIANOTTI, GINESY, GUIGONIS, LELEUX LAUGIER, MARIA, MARY, MORANI, MURRIS, PASCAL, PRICCO SANTUCCI, MMme BELLON, SARAMITO.

Le Président expose que la gestion du Syndicat est conséquente. De ce fait et pour en faciliter le fonctionnement, il propose que :

- la délégation de signature pour toutes les opérations courantes, (comptables ou autres) approuvées par le Comité, soit donné à M. Jean THAON.
- M. le Directeur Général ait la délégation de signature pour les justificatifs de services faits.

Ouï l'exposé du Président, le Comité décide à l'unanimité que :

- la délégation de signature pour toutes les opérations courantes, (comptables ou autres) approuvées par le Comité, soit donné à M. Jean THAON.
- M. le Directeur Général ait la délégation de signature pour les justificatifs de services faits.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

RECULE

03. MAI 1990

A LA PRÉFECTURE
DES ALPES MARITIMES